

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

53

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mars 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MAGLICA) - M. DESEILLE (pouvoir Mme CHEVALIER) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - Mme MODDE - M. EL HASSOUNI (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme JUBAN (pouvoir Mme TROUWBORST)

Membres absents : M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BEKHTAOUI - M. DUGOURD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Divers bâtiments municipaux - Création d'accès destinés aux personnes à mobilité réduite - Demandes de subventions

Monsieur Berthier, au nom des commissions de la solidarité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La loi du 11 février 2005 a décidé l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de tous les bâtiments publics avant 2015.

La Ville entend poursuivre sa politique de mise en accessibilité de ses bâtiments.

C'est ainsi que cinq d'entre eux vont faire l'objet de travaux consistant en la création d'accès destinés aux personnes à mobilité réduite : l'immeuble 4, rue chancelier de l'Hospital (pour permettre l'accès au local de l'association « Solidarité Femmes »), le Musée archéologique, l'école élémentaire Montchapet, le cercle hippique et le jardin des sciences.

Ces travaux, d'un montant prévisionnel total de 130 000 € TTC, peuvent bénéficier de subventions du Département de la Côte d'Or et d'autres financeurs.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la solidarité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées à la Ville par le Département de la Côte d'Or et/ou par tout autre financeur pour la réalisation d'accès destinés aux personnes à mobilité réduite dans divers bâtiments municipaux .

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ